

N° 189
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal du 12 décembre 1985.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

*au nom de la Commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un
texte sur le projet de loi de Finances pour 1986.*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée Nationale, par M. Christian PIERRET, sénateur, sous le numéro 3182.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Christian Goux, député, président ; Edouard Bonnefous, sénateur, vice-président ; Christian Pierret, député, Maurice Blin, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Edmond Alphandéry, Jean Anciant, Raymond Douyère, Parfait Jans, Georges Tranchant, députés ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours-Desacres, Jean Cluzel, Tony Larue, Henri Duffaut, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Jean-Louis Dumont, Jean Natiez, Alain Vivien, Hervé Vouillot, Dominique Frelaut, Gilbert Gantier, Robert-André Vivien, députés ; Josy Moinet, René Monory, Christian Poncelet, Maurice Schumann, Henri Torre, Louis Perrein, Pierre Gamboa, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 2951, 2987, 2988, 2989, 2990, 2991, 2992 et in-8° 895.
2^e lecture : 3167.

Sénat : 1^{re} lecture : 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101 et in-8° 40 (1985-1986).

Lois de finances. — Activités non sédentaires (Art. 55) - Administration pénitentiaire (Art. 63) - Agriculture (Art. 15) - Aide judiciaire (Art. 64) - Allocation aux adultes handicapés (Art. 69) - Amortissement (Art. 6) - Anciens combattants et victimes de guerre (Art. 58) - Article d'équilibre (Art. 26) - Associations et mouvements (Art. 10) - Assurance maladie, maternité (Art. 67, 69) - Assurance vieillesse, régimes autonomes et spéciaux (Art. 66) - Audiovisuel (Art. 13, 21, 28, 50) - Automobiles (Art. 6) - B.A.P.S.A. (Art. 20) - Bâtiment et ...

...
travaux publics (Art. 49) - *Baux d'habitation* (Art. 9) - *Bénéfices industriels et commerciaux* (Art. 5, 6) - *Boissons et alcools* (Art. 54) - *Budget de 1986* - *Budgets annexes* (Art. 19, 33, 34) - *Carburants* (Art. 7, 15, 16) - *C.E.E.* (Art. 56) - *Cinéma* (Art. 38) - *Collertivités locales* (Art. 23) - *Compensations* (Art. 66) - *Comptes d'affectation spéciale* (Art. 22, 35, 36, 37, 38, 40) - *Comptes d'avances* (Art. 43) - *Comptes de commerce* (Art. 41, 42) - *Comptes de prêts* (Art. 44) - *Comptes spéciaux du Trésor* (Art. 19) - *Contributions indirectes* (Art. 54) - *Création d'entreprises* (Art. 8, 11) - *Crédit d'impôt* (Art. 3) - *Déclarations* (Art. 9, 57) - *Défense : ministère* (Art. 30, 31) - *D.O.M.* (Art. 11) - *Dotations globales de fonctionnement* (Art. 23) - *Droits d'enregistrement* (Art. 5, 9, 57) - *Droits de timbre* (Art. 9) - *Édition, imprimerie, presse* (Art. 13) - *Emprunts* (Art. 53) - *Enseignement public* (Art. 62) - *Entreprise agricole à responsabilité limitée* (Art. 5) - *Entreprises* (Art. 3, 7, 8, 11, 17, 51) - *Entreprises publiques* (Art. 60) - *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée* (Art. 5) - *Etablissements privés d'enseignement* (Art. 62) - *Étudiants* (Art. 68) - *Fonctionnaires et agents publics* (Art. 64, 65) - *Fonds national pour le développement du sport* (Art. 22, 37) - *Formation professionnelle et promotion sociale* (Art. 70) - *Frais de garde* (Art. 2) - *Fraude et évasion fiscale* (Art. 57) - *Gaz* (Art. 17) - *Handicapés* (Art. 69) - *Ile-de-France* (Art. 49) - *Impôts et taxes* (Article premier) - *Impôts locaux* (Art. 11) - *Impôt sur la fortune* (Art. 14) - *Impôt sur le revenu* (Art. 2, 5, 9, 10, 52) - *Impôt sur les sociétés* (Art. 3, 8, 10) - *Indemnités de résidence* (Art. 65) - *Investissements* (Art. 4) - *Jeux et paris* (Art. 22, 37) - *Livre* (Art. 13) - *Maladies mentales* (Art. 67) - *Paiement mensuel* (Art. 52) - *Participation des employeurs à l'effort de construction* (Art. 71) - *Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue* (Art. 70) - *Pensions de retraite* (Art. 53) - *Pensions militaires d'invalidité* (Art. 58) - *Pétrole et produits raffinés* (Art. 7) - *Prélèvement sur les entreprises de production pétrolière* (Art. 7) - *Prélèvement sur les ressources des sociétés nationales de radiodiffusion et télévision* (Art. 21) - *Presse* (Art. 12) - *Primes de remboursement* (Art. 53) - *Radiodiffusion et télévision* (Art. 13, 21) - *Recouvrement* (Art. 10) - *Redevance de radiodiffusion et télévision* (Art. 13, 50) - *Redevances des sociétés nationalisées* (Art. 60) - *Régime simplifié d'imposition* (Art. 51) - *Relations extérieures : ministère* (Art. 63) - *Rentes viagères* (Art. 25) - *Report en arrière* (Art. 4) - *Retenue à la source* (Art. 53) - *Saint-Pierre-et-Miquelon* (Art. 11) - *Sécurité sociale* (Art. 68) - *Sport* (Art. 22, 37) - *Taxe additionnelle au prix des billets d'entrée dans les manifestations sportives* (Art. 22) - *Taxe d'habitation* (Art. 11) - *Taxe intérieure sur les produits pétroliers* (Art. 16, 17, 18) - *Taxe pour frais des chambres de métiers* (Art. 59) - *Taxe spéciale d'équipement* (Art. 61) - *Taxe sur la publicité télévisée* (Art. 12) - *Taxe sur les huiles* (Art. 20) - *Taxe sur les recettes des entreprises de communication audiovisuelle* (Art. 21) - *Taxes parafiscales* (Art. 45, 50) - *Tourisme* (Art. 11) - *Transports en commun* (Art. 49) - *T.V.A.* (Art. 11, 12, 13, 23, 56) - *Code de la construction et de l'habitation* (Art. 71) - *Code de la santé publique* (Art. 67) - *Code de la sécurité sociale* (Art. 68, 69) - *Code des douanes* (Art. 15, 16, 17) - *Code des pensions civiles et militaires de retraite* (Art. 63) - *Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre* (Art. 58) - *Code général des impôts* (Art. 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 20, 22, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 61) - *Livre des procédures fiscales* (Art. 57).

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 10 décembre 1985, M. le Premier Ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances pour 1986.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

Membres titulaires

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Christian Goux, Christian Pierret, Edmond Alphandery, Jean Anciant, Raymond Douyère, Parfait Jans, Georges Tranchant.

Pour le Sénat :

MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours-Desacres, Jean Cluzel, Tony Larue, Henri Duffaut.

Membres suppléants.

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Jean-Louis Dumont, Jean Natiez, Alain Vivien, Hervé Vouillot, Dominique Frelaut, Gilbert Gantier, Robert-André Vivien.

Pour le Sénat :

MM. Josy Moinet, René Monory, Christian Poncelet, Maurice Schumann, Henri Torre, Louis Perrein, Pierre Gamboa.

La Commission s'est réunie le 12 décembre 1985 au Palais-Bourbon.

Elle a désigné M. Christian Goux en qualité de président et M. Edouard Bonnefous en qualité de vice-président. Les rapporteurs généraux MM. Christian Pierret et Maurice Blin ont été nommés rapporteurs respectivement pour l'Assemblée nationale et pour le Sénat.

*
* * *

Le Sénat n'ayant pas adopté en première lecture le projet de loi de finances pour 1986, tous les articles restaient en discussion.

Après interventions des rapporteurs, la commission mixte paritaire a constaté, compte-tenu des positions de principe adoptées par l'une et l'autre Assemblées, qu'aucun texte ne pouvait recueillir l'agrément de la majorité de ses membres et ne pouvait donc être proposé aux deux Assemblées.